

## Rose Kabuye autorisée à rentrer au Rwanda pour Noël

À 18h 23/12/2008 - D'après Reuters - Mise en examen le 18 novembre en France pour l'attentat de 1994 qui avait coûté la vie au président Juvénal Habyarimana, la Rwandaise Rose Kabuye a été autorisée à rentrer dans son pays temporairement pour la fin de l'année, apprend-on de source judiciaire. Le juge d'instruction Marc Trévidic lui a accordé une permission de sortie du territoire sous réserve qu'elle revienne en France le 10 janvier au plus tard. "Elle s'est engagée à revenir, ses avocats s'y sont engagés, le gouvernement rwandais s'y est engagé", a dit son avocat français Lionel-Lef Forster.

Arrivée en Allemagne le 9 novembre puis extradée vers la France, Rose Kabuye, 47 ans, actuelle chef du protocole du président rwandais, a été mise en examen pour "complicité d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste" et laissée en liberté sous contrôle judiciaire. Elle est mise en cause pour son rôle présumé dans l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, abattu par des missiles sol-air à son atterrissage à Kigali. Onze autres personnes avaient été tuées, dont le président burundais Cyprien Ntaryamira et quatre membres d'équipage français. Rose Kabuye et le régime actuel du président tutsi Paul Kagame, ancien chef du mouvement de guérilla Front patriotique rwandais (FPR), nient toute implication dans l'attentat. Ils affirment que Paris, qu'ils accusent d'avoir soutenu le régime du président hutu Habyarimana, cherche à faire diversion. Au total, neuf officiels rwandais sont visés depuis novembre 2006 par des mandats d'arrêt internationaux délivrés par la justice française. Le dossier a entraîné la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Kigali. A Kigali, le régime s'est réjoui mardi de l'autorisation de retour de Rose Kabuye. "Elle est une femme libre et elle rentre à la maison", a dit le ministre de la Justice Tharcisse Karugarama dans le journal New Times. "Nous pensons que c'est une bonne et juste décision. Après cette décision, le reste va suivre. Nous pensons et espérons que maintenant que le processus est engagé, il sera prouvé qu'elle est innocente", a-t-il ajouté.